

longtemps sur les fermes. Un certain nombre d'immigrants qui sont venus au Canada étaient censés rester sur les fermes pendant au moins un an. Il y a quelques années j'ai tenté de convaincre le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de modifier cette partie de la loi. On devrait obliger les immigrants à travailler sur une ferme de trois à cinq ans. Nous recevons bon nombre d'immigrants qui ne sont pas du tout cultivateurs. Ils sont venus au Canada croyant qu'ils pourraient s'habituer à la vie sur la ferme pendant un an afin de gagner leur liberté. Si on les avait obligés à rester sur une ferme de trois à cinq ans, ils ne seraient pas venus au Canada de sorte que nous n'aurions pas cette catégorie d'immigrants. Si on insérait même maintenant dans la loi sur l'immigration une disposition prescrivant que les immigrants doivent demeurer au moins trois ans sur une ferme, ces gens sauraient avant de venir qu'ils devront passer au moins cette période à faire du travail agricole.

On ne peut certes s'attendre qu'un homme reste sur une ferme, où il travaillera dix ou douze heures par jour, alors qu'il peut toucher un salaire deux fois plus élevé dans l'industrie pour une journée de huit heures. C'est ce qui se produit; les immigrants restent un mois ou deux sur la ferme, mais ils vont travailler dans l'industrie où ils peuvent gagner davantage.

Nous avons beaucoup entendu parler de dindes aujourd'hui, je n'ai pas l'intention de répéter tout ce qu'on a dit à ce sujet. Je partage l'opinion qu'a exprimée l'honorable député d'Elgin, qui a consigné certains chiffres au compte rendu. Je ne répéterai pas ses chiffres, mais je voudrais signaler un ou deux points.

Pourquoi nos dindonniers devraient-ils être soumis à une différence de tarif entre le Canada et les États-Unis, et pourquoi le Gouvernement admettrait-il au Canada des dindons américains par quelque diminution de droits de douane? Je ne puis comprendre pourquoi le Gouvernement s'abstiendrait d'intervenir et laisserait une telle situation se produire. J'espère que la chose sera redressée. Lorsque le cabinet abordera l'étude de cette question, j'espère que le ministre pensera à faire justice aux dindonniers. Ils ne demandent aucune faveur; ils ne réclament que l'équité.

La Chambre a été saisie récemment d'une résolution concernant la loi sur les prêts agricoles. Je ne me propose pas de parler de la loi, si ce n'est pour énoncer quelques faits à propos des répercussions de cette loi sur l'agriculture. Nos difficultés passées tenaient à ce que les cultivateurs ne pouvaient obtenir de l'argent, faute de ces garanties de tout

repos. L'article a été inséré pour jeter de la poudre aux yeux en faisant croire aux cultivateurs qu'ils jouiront d'une considération spéciale.

Les administrateurs de la loi devraient avoir la faculté de se montrer plus souples et plus généreux à l'endroit des emprunteurs. Rien ne sert d'ajouter des articles à la loi, qui n'a donné lieu à aucune perte depuis des années. Le Gouvernement ne pourrait perdre de l'argent, parce que la valeur des fermes a plus que doublé. J'espère que les administrateurs de la loi en tiendront compte en prêtant de l'argent à des cultivateurs qui essaient de se débrouiller. Certains de ces agriculteurs sont pas mal à court d'argent, mais pas au point d'être hors d'état de rembourser un emprunt. Ce n'est pas à la suite de telles opérations qu'on perd de l'argent; on en perd rarement à l'égard de prêts sur des terres agricoles. J'espère que l'administration de cette loi s'assouplira un peu. C'est tout pour le moment; je reviendrai peut-être prendre la parole à l'égard de crédits particuliers.

**M. Blackmore:** Monsieur le président, lorsque j'ai pris la parole plus tôt aujourd'hui, j'ai constaté qu'il me fallait plus de temps que j'en avais à ma disposition et je n'ai pas terminé les observations que je voulais faire au comité. J'ai soutenu qu'il sera impossible de résoudre les problèmes agricoles du Canada, si nous adoptons une politique à courte vue sans avoir un régime d'emmagasinage des céréales et d'autres denrées dans les fermes. Les frais d'entreposage seraient versés au cultivateur et les entrepôts seraient établis dans les fermes. Les cultivateurs s'occuperaient des céréales ou de toute autre denrée emmagasinées dans les fermes.

Nous pourrions ainsi écarter les excédents du marché et nous n'aurions pas à nous inquiéter de les vendre à l'étranger en concurrence avec les exportations américaines hautement subventionnées. En même temps nous constituerions un magnifique approvisionnement de denrées diverses que nous pouvons produire chez nous. Ces approvisionnements seraient d'une valeur inestimable en toute circonstance critique découlant de la guerre ou d'un désastre ayant des causes naturelles.

J'ai énuméré diverses denrées qui pourraient être facilement emmagasinées pendant des années. J'ai parlé du sucre et j'ai signalé que dans le sud de l'Alberta seulement, depuis High-River jusqu'à la frontière, nous pourrions construire des raffineries de sucre, cultiver et transformer assez de betteraves sucrières pour fournir deux fois et demie la quantité de sucre consommée chaque année par tous les Canadiens. Il y a dans ma circonscription, trois magnifiques fabriques de sucre qui produisent environ le quart de tout